

L'Exécutif se fixe un objectif de 50% d'aliments bio ou labellisés dans les crèches d'ici 2020

Le Conseil de Paris a adopté sur proposition de Nawel Oumer, conseillère déléguée à la petite enfance, un objectif de 50% d'alimentation bio ou labellisée dans les denrées alimentaires destinées aux crèches.

Anne Hidalgo, Maire de Paris, et son équipe, renforcent la part de l'alimentation durable pour les tout-petits parisiens. D'ici 2020, 50% des denrées alimentaires destinées aux crèches seront bio ou labellisées.

La part du bio dans les crèches avait déjà considérablement augmentée ces dernières années, pour atteindre 37% en 2014. Ce nouvel objectif s'inscrit dans une démarche toujours plus exigeante en faveur de la qualité de l'accueil des tout-petits au sein des crèches municipales.

Cette mesure permet aussi de privilégier des denrées issues d'une agriculture moins intensive, qui respecte davantage les sols, les nappes phréatiques et la biodiversité des écosystèmes.

Contact presse : Marie Francolin / 01.42.76.49.61 / mairiedeparis.servicepresse@paris.fr